



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230922-2023_83-DE
Reçu le 26/09/2023

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI -
- Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Caroline FRANCA – Françoise
VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA -
Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Marilène DALMASSO – Elise
FERRARI

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	12	3	4

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_83

**Objet : 02- 7.5.1 –ESPACES VALLEENS – EXTENSION DE LA VIA
FERRATA – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire expose à ses collègues que par délibération n° 2023_66 en date du 24 juin 2023, le conseil municipal a approuvé le projet d'extension de la Via Ferrata pour un montant estimé à 105 000 € HT décomposé comme suit :

- Etudes (Maitrise d'œuvre, CT, CSPS, etc...) :	12 000
- Travaux d'infrastructure :	89 000
- Dépenses imprévues :	4 000
Total HT :	105 000

Par cette même délibération, le conseil municipal a approuvé le plan de financement suivant :

Financier	Montant	Taux de financement
Région	52 500,00 €	50%
Etat (FNADT)	31 500,00 €	30%
Commune	21 000,00 €	20%
TOTAL tous financeurs	105 000,00 €	100%

Le Conseil Régional vient de faire connaitre que l'aide régionale est plafonnée à 40% des dépenses éligibles. Aussi, il convient de modifier le plan de financement qui pourrait être le suivant :

Financier	Montant	Taux de financement
Région	42 000,00 €	40%
Etat (FNADT)	42 000,00 €	40%
Commune	21 000,00 €	20%
TOTAL tous financeurs	105 000,00 €	100%

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le nouveau plan de financement du projet prévoyant une aide de la Région et de l'Etat à hauteur de 40% chacune du montant hors taxes des dépenses éligibles
- D'autoriser le Maire à solliciter l'ensemble des subventions prévues au plan de financement
- D'autoriser le Maire à poursuivre les démarches correspondantes et à signer tous actes et documents afférents

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le:
Et de la réception en Préfecture le :